

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

L'AUDE

Département de L'AUDE (11) / Commune de SALLES-D'AUDE (11370)

Texte juridique de référence : Décret 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Pont de Salles-d'Aude à 10 800 mètres de l'embouchure.	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié.</p> <p>Aspects géographiques Limite placée au niveau du pont (commune de Salles-d'Aude) le plus proche des 10 800 mètres mesurés. La DDTM 11 place la limite à proximité des 10 800 mètres mesurés plutôt qu'au niveau du pont.</p> <p>Positionnement approché (incertitude < 400 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (symbole triangle / arc en jaune sur la capture d'écran) :

